# BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I

REPORTING

Communication Publicitaire

**28/02/2022**

OBLIGATAIRE ■ Article 8 ■ Label ISR

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **99 153,41 ( EUR )**
Date de VL et d'actif géré : **28/02/2022**
Actif géré : **75,34 ( millions EUR )**
Code ISIN : **FR0010744300**
Indice de référence : **100% €STR CAPITALISE (OIS)**
Notation Morningstar "Overall" © : **2**
Catégorie Morningstar © : **EUR HIGH YIELD BOND**
Nombre de fonds de la catégorie : **704**
Date de notation : **31/01/2022**

## Objectif d'investissement (Source : Amundi)

BFT Crédit Opportunités Plus est un fonds obligataire qui peut être investi jusqu'à 100% en titres high yield. L'équipe de gestion sélectionne principalement des titres d'émetteurs privés des pays de l'Union Européenne.
Le fonds pourra également investir dans des titres d'émetteurs privés issus de pays de l'OCDE jusqu'à 100% de l'actif et dans des titres d'émetteurs privés des pays hors OCDE et hors Union européenne dans la limite de 30% de l'actif. Le fonds est couvert du risque de change.

L'objectif de gestion est, sur un horizon de placement de 3 ans, de réaliser une performance supérieure de 2,50% à celle de l'indice Ester pour la part I, après prise en compte des frais de gestion tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds.

## Profil de risque et de rendement (SRRI) (Source : Fund Admin)

A risque plus faible, A risque plus élevé

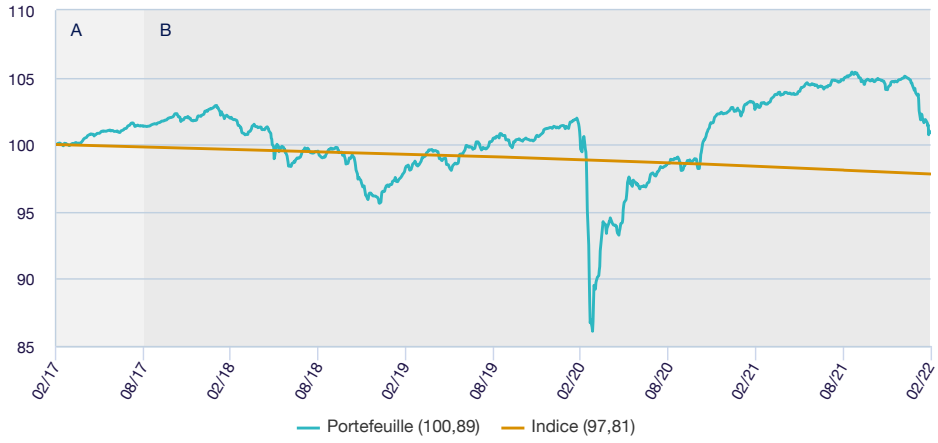
| 1 | 2 | 3 | **4** | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)




A : L'OPCVM était géré selon un indicateur de référence
B : Changement de processus de gestion

### Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

| | Depuis le | 1 mois | 3 mois | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Depuis le | 31/12/2021 | 31/01/2022 | 30/11/2021 | 26/02/2021 | 28/02/2019 | 28/02/2017 | 29/02/2012 |
| **Portefeuille** | -3,85% | -2,68% | -3,06% | -1,67% | 2,61% | 0,89% | 12,15% |
| **Indice** | -0,09% | -0,04% | -0,14% | -0,58% | -1,48% | -2,19% | -2,32% |
| **Ecart** | -3,75% | -2,63% | -2,92% | -1,09% | 4,09% | 3,09% | 14,47% |

### Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

| | 2021 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Portefeuille** | 2,46% | 1,19% | 5,36% | -6,00% | 2,47% | 3,11% | -1,89% | 2,23% | 3,76% | 6,67% |
| **Indice** | -0,57% | -0,48% | -0,40% | -0,37% | -0,36% | -0,32% | -0,11% | 0,10% | 0,09% | 0,24% |
| **Ecart** | 3,03% | 1,68% | 5,75% | -5,63% | 2,83% | 3,43% | -1,78% | 2,13% | 3,66% | 6,44% |

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

### Indicateurs (Source : Amundi)

| | Portefeuille |
|---|---|
| **Sensibilité [1]** | 2,94 |
| **Sensibilité crédit** | 2,58 |
| **Notation moyenne** | BB- |
| **Spread moyen** | 276 |
| **Nombre de lignes (obligations et CDS)** | 146 |
| **Nombre émetteurs (obligations et CDS)** | 125 |

[1] La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence
[2] Spread : différence de rendement entre une obligation et son emprunt d'Etat de référence (Allemagne dans le cas de la zone Euro)

### Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

| | 1 an | 3 ans | 5 ans | 10 ans |
|---|---|---|---|---|
| **Volatilité du portefeuille** | 2,46% | 7,56% | 6,02% | 4,46% |
| **Volatilité de l'indice** | 0,01% | 0,01% | 0,01% | 0,04% |
| **Ratio d'information** | -0,58 | 0,18 | 0,10 | 0,31 |
| **Ratio de Sharpe** | -0,61 | 0,18 | 0,10 | 0,31 |

### Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

| | Depuis le lancement |
|---|---|
| **Baisse maximale** | -16,34% |
| **Délai de recouvrement (jours)** | 318 |
| **Moins bon mois** | 03/2020 |
| **Moins bonne performance** | -9,99% |
| **Meilleur mois** | 04/2020 |
| **Meilleure performance** | 5,40% |

# BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I

REPORTING

Communication Publicitaire
**28/02/2022**

OBLIGATAIRE



**Diana Rager**

Gérante de portefeuille



**Félicien Bastide**

Gérant de portefeuille

## Commentaire de gestion

Les tensions diplomatiques et géopolitiques à l'Est de l'Europe ont cédé le pas à une guerre d'invasion de l'Ukraine lancée par V.Poutine le 24 février. Si une grande partie des observateurs s'attendaient à une reddition rapide de Kiev, l'offensive initiale se heurte à une résistance ukrainienne acharnée. Majoritairement condamnée par la communauté internationale et unanimement par l'OTAN ainsi que l'Union Européenne, cette invasion a entraîné un lot de sanctions touchant la quasi-totalité des secteurs de l'économie russe, des restrictions de mouvement et des gels d'actifs de personnes morales et physiques. L'exclusion du système de télécommunication financière SWIFT de certaines banques russes et l'abandon du projet de gazoduc Nord Stream 2 par l'Allemagne sont les mesures ayant la plus grande portée symbolique. De nombreuses entreprises privées ont annoncé dans le sillage de ces sanctions un retrait partiel ou total de leurs activités et projets d'investissements en Russie.
Ce choc géopolitique jaillit dans une période qui était jusqu'alors marquée par des anticipations de politique monétaire de plus en plus restrictives tant aux États-Unis qu'en Zone Euro. En effet, la FED a souligné l'amélioration continue du marché du travail comme le montre l'augmentation du taux de participation à 62.2%. La conférence de presse de C. Lagarde et la confirmation de la réduction du volume d'achats d'actifs « pas à pas » suite à laquelle pourrait intervenir une normalisation des taux directeurs a orienté les taux souverains européens à la hausse, le Bund passant en territoires positifs pour la première fois depuis 2019. C. Lagarde a réitéré la dépendance des décisions prises aux données observées ; tant sur les prix que les pénuries de main d'œuvre (le taux de chômage de la Zone atteignant 7%, plus bas historique) générant un risque de spirale inflation-salaires, ainsi que le retour de l'économie aux pleines capacités de production. Ces communications *hawkish* se basent sur des publications d'inflation qui ne cessent de surprendre à la hausse : le CPI aux Etats-Unis s'établit à 7,5% avec une contribution de 4,6 p.p. du sous-jacent, l'estimation définitive du HICP européen à 5,1% dont la partie énergétique et alimentaire contribue à hauteur de 3.5 p.p. Ces chiffres mettent en lumière la différence du choc inflationniste se diffusant dans les deux zones, les Etats-Unis faisant face à un excès de demande de biens non-absorbée tandis que la Zone Euro est majoritairement confrontée à un choc énergétique couplé à des pressions sur les chaînes d'approvisionnement. L'estimation préliminaire du PIB au Q4 2021 de l'Union monétaire s'établit à 0.3% en variation trimestrielle (vs. 2.3% au Q3 2021), portant le profil annuel de croissance à 5.2% en 2021 (vs. -6.5% en 2020).
Ce contexte fait redouter une escalade anachronique entre les deux « blocs » rendant les marchés action européens très volatiles et ceux américains un peu plus immunisés. La menace inflationniste par le canal des prix de l'énergie, des produits alimentaires ainsi que des métaux fait par ailleurs planer une menace sur la consommation réelle des ménages, déjà fortement impactés par les hausses de prix. Il pourrait de surcroît contraindre les décisions des Banques Centrales lors des meetings de mars à être moins radicales qu'anticipé et retarder la disparition de l'arme budgétaire.
Les taux longs européens de référence ont continué de se tendre en février : le taux 10 ans allemand a clôturé le mois à 0,14% (+13 pb sur le mois). Les taux courts de référence restent flat sur la période : le taux 2 ans allemand a terminé le mois inchangé à -0,53%. Le marché du crédit IG a été fortement touché dans son ensemble par la remontée des taux et le retour de tensions géopolitiques : le spread ASW de l'indice obligataire ICE BoA Merrill Euro Corporate IG ans a clôturé l'exercice à 80 pb (+21 pb), celui de l'indice ICE BoA Merrill Euro BB-B a terminé l'exercice à 345 pb (+49 pb). Le marché primaire a été assez contenu en février avec seulement 14 Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 35 Mds€ en janvier) et 3,3 Mds€ sur le segment HY euro (vs 7 Mds€ en janvier).
Sur le mois, le fonds enregistre une performance négative de -2,68% (part I), touchée par la remontée des taux et l'écartement généralisé des spreads de crédit. Etant donné la tension géopolitique et le contexte macro fortement incertain, nous avons ajusté notre portefeuille et réduisant l'exposition crédit. Ainsi, nous avons mis en place des stratégies de couverture partielle du portefeuille par le biais d'achat de protection sur les indices iTraxx Main et X-over. Ainsi, la sensibilité crédit du portefeuille a été abaissée à 2,58 à fin février (vs 3,2 en janvier). Parallèlement, nous avons augmenté la sensibilité aux taux du portefeuille à 2,94 environ (vs 2,4 en janvier), de façon à ne pas s'exposer négativement au phénomène de l'aversion pour le risque. A noter que nous restons flexibles sur l'exposition au risque de taux du portefeuille. En terme de positionnement sur la courbe crédit, nous privilégions les maturités court et moyen terme (2-4 ans).
Nous nous attendons à une volatilité élevée sur les marchés et maintenons donc une politique d'investissement prudente. Nous maintenons une proportion importante de liquidités au sein du portefeuille (> 8% à fin février).



BFT Investment Managers - Société Anonyme au capital de 1 600 000 € - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 98026 - Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris
Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs « professionnels ».

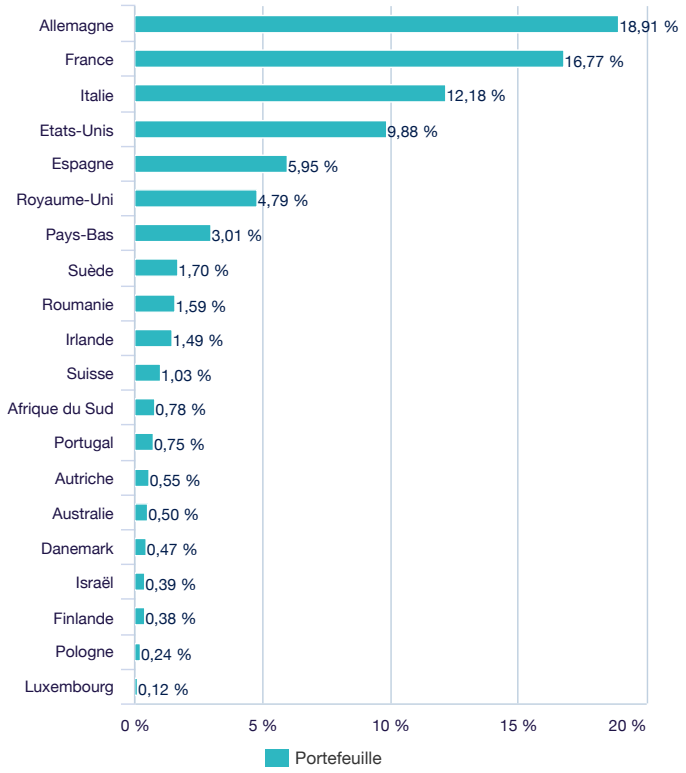
# BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I

REPORTING

Communication Publicitaire
28/02/2022

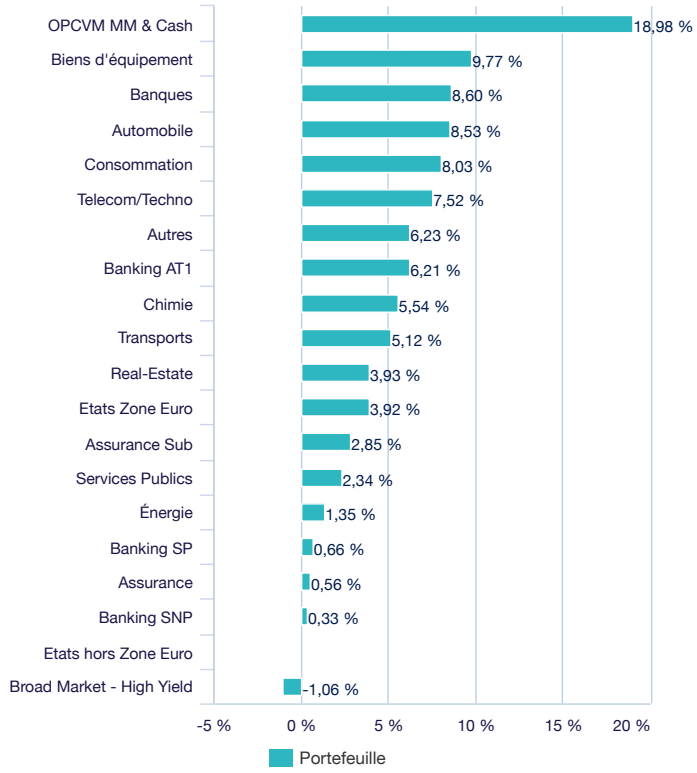
OBLIGATAIRE

## Répartition géographique (Source : Amundi) *




* En pourcentage d'actif, CDS inclus

## Répartition sectorielle (Source : Amundi) *




* En pourcentage d'actif, CDS inclus

## Répartition par maturités (Source : Amundi) *

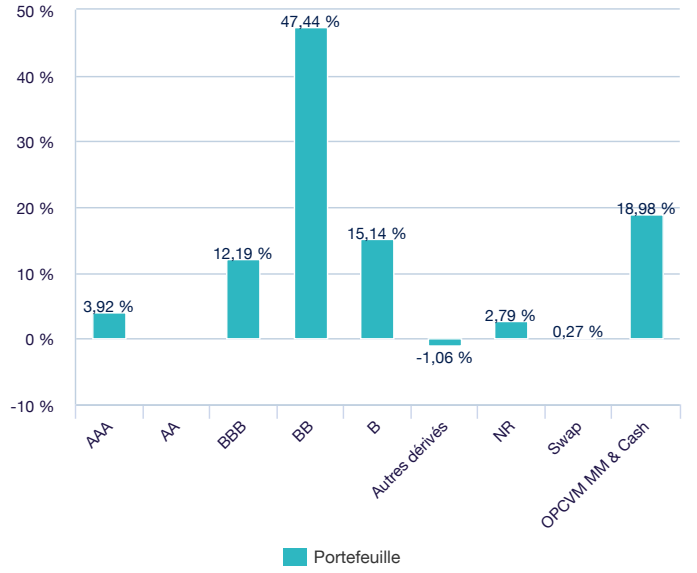
En % d'actif




* Le total peut être différent de 100% pour refléter l'exposition réelle du portefeuille (prise en compte des instruments dérivés)

## Répartition par notations (Source : Amundi) *

En % d'actif




* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie ni exclusivement, ni mécaniquement sur les notations émises par les agences de notation; elle s'appuie principalement sur l'expertise des équipes de BFT.

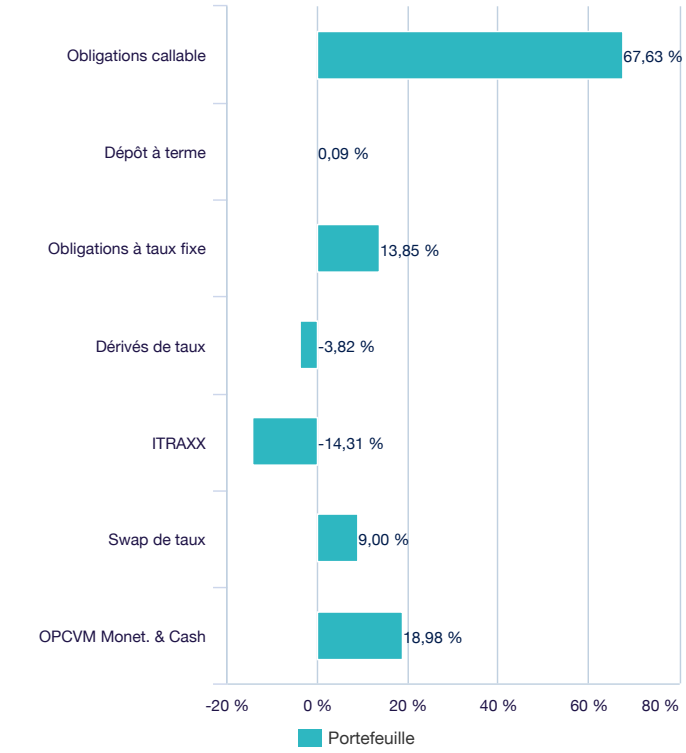


BFT Investment Managers - Société Anonyme au capital de 1 600 000 € - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 98026 - Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris
Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs « professionnels ».

OBLIGATAIRE

## Répartition par type d'instruments (Source : Amundi) *

En % d'actif




* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

## Les principaux émetteurs (Source : Amundi)

| | Secteur | % d'actif | Sensibilité |
|---|---|---|---|
| **Emetteurs Etats** | - | - | - |
| GERMANY | Etats Zone Euro | 3,92% | 0,28 |
| **Emetteurs hors Etats** | - | - | - |
| COMMERZBANK AG | Finance | 1,55% | 0,06 |
| FORD MOTOR CREDIT CO | Industrie | 1,48% | 0,04 |
| INTESA SANPAOLO SPA | Finance | 1,41% | 0,05 |
| BANCO DE SABADELL SA | Finance | 1,35% | 0,04 |
| DEUTSCHE LUFTHANSA AG | Industrie | 1,33% | 0,04 |
| LEONARDO SPA | Industrie | 1,20% | 0,04 |
| THYSSENKRUPP AG | Industrie | 1,20% | 0,03 |
| ELIS SA | Industrie | 1,18% | 0,05 |
| NEXI SPA | Industrie | 1,15% | 0,04 |
| ACCOR SA | Industrie | 1,09% | 0,04 |
| ZF FINANCE GMBH | Industrie | 1,05% | 0,06 |
| DUFRY ONE BV | Industrie | 1,03% | 0,04 |
| TELECOM ITALIA SPA/MILANO | Industrie | 1,02% | 0,04 |
| RENAULT SA | Industrie | 1,01% | 0,03 |
| MEDIOBANCA SPA | Finance | 0,98% | 0,03 |



BFT Investment Managers - Société Anonyme au capital de 1 600 000 € - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 98026 - Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris
Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs « professionnels ».

# BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I

REPORTING

Communication Publicitaire
28/02/2022

OBLIGATAIRE ■

## Caractéristiques principales (Source : Amundi)

| | |
|---|---|
| Forme Juridique | Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français |
| Société de gestion | BFT Investment Managers |
| Dépositaire | CACEIS Bank |
| Date de création du compartiment/OPC | 29/08/1997 |
| Date de création de la classe | 29/08/1997 |
| Devise de référence du compartiment | EUR |
| Devise de référence de la classe | EUR |
| Affectation des sommes distribuables | Capitalisation |
| Code ISIN | FR0010744300 |
| Souscription minimum: 1ère / suivantes | *1 millième part(s)/action(s) / 1 millième part(s)/action(s)* |
| Périodicité de calcul de la VL | Quotidienne |
| Limite de réception des ordres | Ordres reçus chaque jour J avant 12:00 |
| Frais d'entrée (maximum) | 0,00% |
| Frais de gestion directs annuels maximum | 0,60% TTC |
| Commission de surperformance | Oui |
| Frais de sortie (maximum) | 0,00% |
| Frais courants | 0,56% ( prélevés ) |
| Durée minimum d'investissement recommandée | 3 ans |
| Historique de l'indice de référence | 02/11/2020: 100.00% €STR CAPITALISE (OIS)<br>02/01/2012: EONIA CAPITALISE<br>28/08/1997: 100.00% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360) (BFT) |

## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

L'information contenue dans ce document est exclusivement destinée aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels, « qualifiés » ou spécialisés et aux intermédiaires financiers. Elle n'est pas destinée à être distribuée au grand public, à la clientèle de particuliers et aux clients d'institutions financières quelle que soit la juridiction en vigueur ni aux « Ressortissants des États-Unis ». De plus, tout destinataire de l'information doit être reconnu dans l'Union européenne comme investisseur « Professionnel » tel que le définit la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIFID ») ou chaque réglementation nationale et dans le cas de la Suisse comme « Investisseur qualifié » au sens de la loi fédérale suisse du 23 juin 2006 sur les organismes de placement collectif (CISA), de l'Ordonnance d'exécution du 22 novembre 2006 et de la circulaire FINMA 2013/9 sur la distribution de placements collectifs. L'information ne peut en aucune manière être distribuée au sein de l'Union européenne à un investisseur non « Professionnel » tel que le définit la directive MIFID ou, en Suisse, à un investisseur qui ne répond pas à la définition d'« Investisseur qualifié » selon la législation et la réglementation en vigueur.

©2022 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site www.morningstar.com.

# BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I

REPORTING

Communication Publicitaire
28/02/2022

OBLIGATAIRE

## SCR Marché

| | |
|---|---|
| SCR Marché | 20,42% |
| SCR Marché/Scénario Taux UP | 20,42% |
| SCR Marché/Scénario Taux DOWN | 20,25% |

## Principaux groupes contribuant au SCR de concentration

| | SCR de concentration |
|---|---|
| COMMERZBANK AG #NC | 0,04% |
| INTESA SANPAOLO SPA #NC | 0,03% |

## Principales composantes du SCR marché

| | |
|---|---|
| SCR Taux UP | 2,62% |
| SCR Taux DOWN | -0,51% |
| SCR Actions | 0,00% |
| SCR Actions Type 2 | 0,00% |
| SCR Crédit | 20,23% |
| SCR Crédit Cash | 18,65% |
| SCR Credit Repackaged Loans | 0,00% |
| SCR Crédit Dérivé | 1,58% |
| SCR Crédit Dérivé Down | 1,58% |
| SCR Change | 0,06% |
| SCR Concentration | 0,06% |

Les calculs de ratios SCR et les informations contenus dans le présent document ont été établis à partir d'informations et de données collectées par Amundi auprès de tiers, ils sont fournis à titre d'information et visent uniquement à donner un ordre de grandeur. Ces informations et données ont été jugées fiables par Amundi à la date de réalisation de ce document. Néanmoins, Amundi ne peut en garantir la qualité, l'exactitude, l'authenticité, ou encore leur caractère complet et suffisant, il n'est en conséquence pas responsable de tous préjudices ou dommages découlant notamment du caractère erroné, frauduleux ou trompeur de ces informations, calculs et données. Les calculs de SCR sont basés sur une simplification du modèle standard (source EIOPA solvency II), ils ne concernent que les risques de marché (taux, crédit, change, actions.), sans SCR contrepartie et avant réintégration du passif. Les résultats agrégés sont donnés à titres indicatifs. Les données présentées sont basées sur des données de source front.

## Glossaire

### SCR Marché

Capital réglementaire permettant de couvrir les chocs sur les investissements des actifs risqués.

### Principales composantes du SCR marché

SCR Taux, SCR Actions, SCR Crédit, SCR Change et Concentration. Le choc taux est décomposé entre choc à la hausse des taux et choc à la baisse. Il dépend des courbes swaps de chaque devise. Le choc actions est fonction de la zone géographique : OCDE ou Europe (EEA) vs le reste du monde Le choc crédit varie en fonction de la nature des investissements (obligations et dérivés). Pour les obligations, il dépend de la sensibilité et du rating. Pour les dérivés, il dépend des courbes de spreads. Le choc sur le change est de +/- 25% selon que l'on est long ou short devises. Il est identique sur quasiment toutes les devises sauf à la périphérie de la zone euro. Le choc sur la Concentration n'est appliqué que sur l'exposition en excès d'un seuil qui dépend du rating de l'émetteur.

### Principales étapes de calcul du SCR marché

Analyse de la composition du portefeuille selon les axes de la réglementation. Application des chocs à chaque ligne du portefeuille en tenant compte de l'éligibilité des éventuelles couvertures. Calcul de SCR agrégés intermédiaires sur les 4 composantes du SCR marché en utilisant les deux matrices de corrélations en fonction du régime de marché sur les taux marchés haussiers et marchés baissiers. Le SCR Marché est le maximum entre le SCR Marché hausse des taux et SCR Marché baisse des taux.

## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

# BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I

REPORTING

Communication Publicitaire
28/02/2022

OBLIGATAIRE

## Lexique ESG

### Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

### Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

« E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets…).
« S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail…).
« G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires …).

## ISR selon Amundi

**Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)**



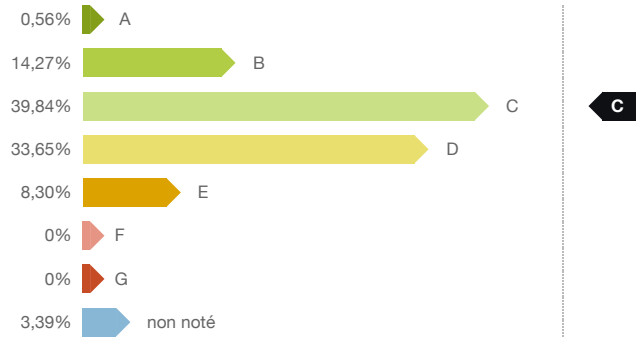

**Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :**

1-Exclusion des notes E,F et G[1]
2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille[2]

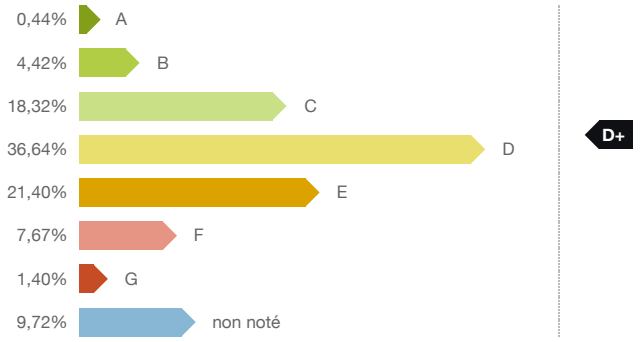
## Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

### Du portefeuille[2]




### De l'univers de référence[3]




## Evaluation par critère ESG

| | |
|---|---|
| **Environnement** | C |
| **Social** | C |
| **Gouvernance** | C- |
| **Note Globale** | **C** |

## Couverture de l'analyse ESG[2]

| | |
|---|---|
| **Nombre d'émetteurs** | 133 |
| **% du portefeuille noté ESG[2]** | 96,61% |

## Label ISR

[1] En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold.
[2] Titres notables sur les critères ESG, hors liquidités.
[3] L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.



BFT Investment Managers - Société Anonyme au capital de 1 600 000 € - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 98026 - Siège social : 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris
Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs « professionnels ».

# BFT CREDIT OPPORTUNITES PLUS ISR - I

REPORTING
Communication Publicitaire
28/02/2022

OBLIGATAIRE

## Zoom sur des indicateurs Environnementaux Sociaux et de Gouvernance

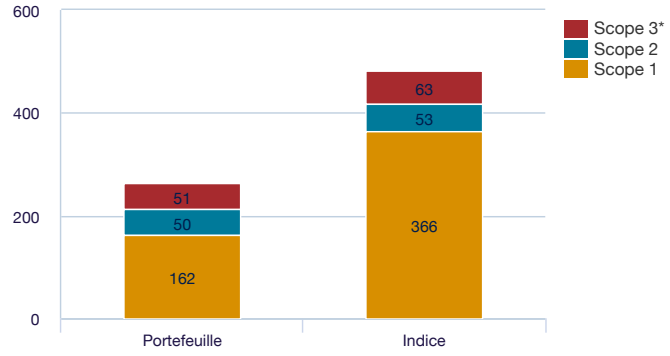
En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères*.
Pour ces 4 Indicateurs, le total du portefeuille/de l'univers d'investissement est égal à la moyenne des indicateurs des entreprises pondérée par le poids des entreprises dans le portefeuille/l'univers d'investissement.

*Conformément aux règles du Label ISR, il est toutefois possible que de manière ponctuelle cet objectif ne soit pas atteint.

### Environnement[1]

#### Emissions carbone par million d'euros de chiffre d'affaires

Total en tCO2 / M€ (portefeuille/indice) : 263 / 482

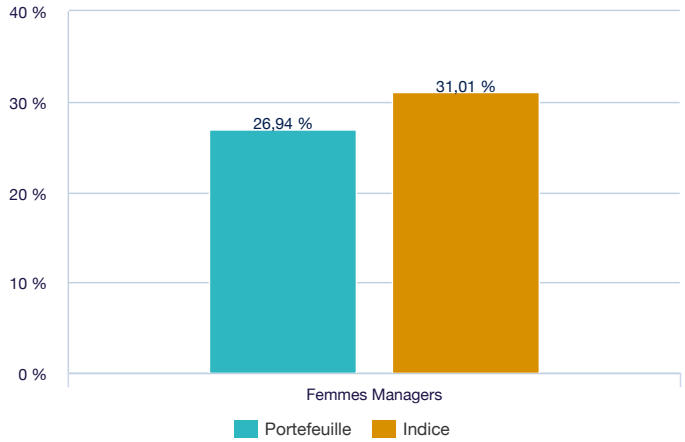



Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires).
* fournisseurs de premier rang uniquement

| | | |
|---|---|---|
| Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : | 93,71% | 84,13% |

### Social[2]

#### Mixité des Managers

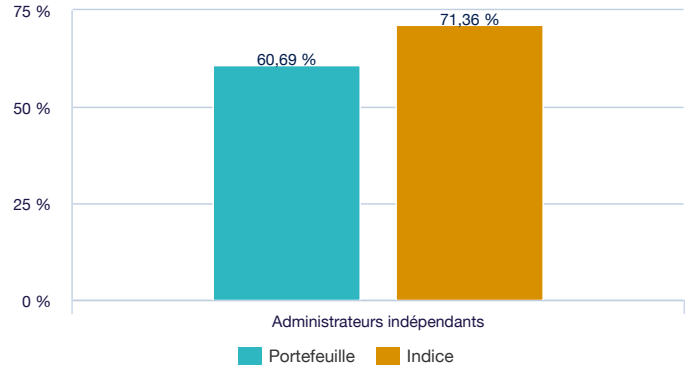



Pourcentage moyen de femmes ayant un poste de manager. Fournisseur de données : Refinitiv.

| | | |
|---|---|---|
| Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : | 77,61% | 55,94% |

### Gouvernance

#### Indépendance du Conseil d'Administration

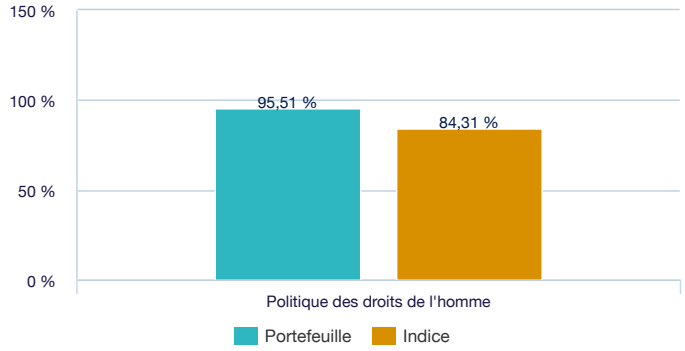



Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

| | | |
|---|---|---|
| Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : | 88,48% | 80,89% |

### Respect des droits Humains

#### Travail décent et liberté d'association




Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales. Fournisseur de données : Refinitiv.

| | | |
|---|---|---|
| Taux de couverture (Portefeuille/Indice) : | 88,80% | 80,96% |

## Sources et définitions

**1. Indicateur Environnement / indicateur climat.** Intensité en émissions carbone (en tCO2 par million d'euros de chiffre d'affaire). Ces données sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO2.
Définition des scopes :
- Scope 1 : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- Scope 2 : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaine de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influer.

**2. Mixité des managers.** Pourcentage moyen de femmes managers. Cet indicateur permet de prendre en compte de façon plus globale la promotion des femmes dans l'entreprise qu'en se limitant au pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.